

POUR ASSURER L'AVENIR...



PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ORIENTATIONS | 2006-2009

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec





PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ORIENTATIONS | 2006-2009

Cette planification stratégique 2006-2009 a été élaborée en vertu de la Loi sur l'administration publique et a été adoptée par les membres du Conseil de la famille et de l'enfance au cours de leur réunion du 26 mai 2005.

Elle a été préparée par un Comité de travail formé des membres :

Mme Marguerite Blais, présidente

Mme Louise Chabot

Mme Monique Ryan

M Jean-Nil Thériault, président du comité

Rédaction : Mme Isabelle Bitauveau, secrétaire générale

Soutien technique : Mme Nancy Carré

Conception graphique : Matteau Parent graphisme et communications
Responsable

des communications : Mme Odette Plante

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La rédaction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance

900, boulevard René-Lévesque Est

Place Québec, bureau 800, 8^e étage

Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphones : (418) 646-7678

(Sans frais) : 1-877-221-7024

Télécopieur : (418) 643-9832

Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

© Septembre 2006

Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN 13 : 978-2-550-48154-6 (imprimé)

ISBN 10 : 2-550-48154-2 (imprimé)

ISBN 13 : 978-2-550-48155-3 (PDF)

ISBN 10 : 2-550-48155-0 (PDF)

Québec, le 25 octobre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Plan stratégique 2006-2009 du Conseil de la famille et de l'enfance.

Les orientations du Conseil de la famille et de l'enfance, pour les trois prochaines années, visent à développer et à promouvoir une vision prospective du soutien à accorder à la famille et aux enfants, à poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat et à maximiser son rayonnement.

La famille est au cœur des actions du gouvernement. Le Conseil de la famille et de l'enfance, pour s'acquitter de sa mission de conseiller, se doit d'être au fait des multiples réalités des familles du Québec. Les orientations qu'il se donne s'inscrivent dans la foulée d'une meilleure compréhension des enjeux sociaux liés à la famille et à l'enfance. Elles répondent également au mandat qui a été confié au Conseil dans sa Loi constitutive.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Thériault', written in a cursive style.

Carole Thériault

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Québec, le 20 septembre 2006

Le Conseil de la famille et de l'enfance a pour mission de conseiller le gouvernement en regard de la famille et de l'enfance. Il cherche à promouvoir le rôle des familles. Il veille à défendre les intérêts des parents et des enfants pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Convaincu de la pertinence de son contenu et réaliste dans ses objectifs, le Conseil cherche donc à développer une vision prospective de la famille et du soutien à lui accorder dans les différentes étapes de son développement et dans les diverses responsabilités qu'elle assume.

Je suis particulièrement touchée par l'engagement civique des membres du Conseil. Ils prennent leur rôle à cœur et contribuent en donnant beaucoup de temps, d'attention et de considération aux travaux du Conseil afin d'éclairer la signification des différentes modifications qui touchent l'évolution des familles et la prise en charge des enfants. Ils veillent également aux orientations que nous devrions privilégier dans notre société québécoise pour répondre aux différents besoins et à la diversité des familles qui peuplent le territoire du Québec.

Je souhaite également que les discussions soulevées par le Conseil de la famille et de l'enfance auprès des responsables de notre société civile trouvent écho auprès de la population et suscitent un engagement collectif en faveur des parents et des enfants du Québec.

La présidente,

A handwritten signature in dark ink, reading 'Marguerite Blais'. The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Marguerite Blais

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

La mission du Conseil de la famille et de l'enfance	7
---	---

SECTION 2

Les valeurs du Conseil de la famille et de l'enfance	9
--	---

SECTION 3

Le contexte et les enjeux	11
---------------------------------	----

SECTION 4

Les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs	15
---	----

- Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants.
- Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat.
- Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

CONCLUSION	21
------------------	----

ANNEXES	23
---------------	----



SECTION I

LA MISSION DU CONSEIL

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme public dont la principale mission est de conseiller le gouvernement en regard de la famille et de l'enfance.

DÉLIBÉRER POUR COMPRENDRE ET AGIR

Essentiellement, la mission du Conseil de la famille et de l'enfance est de **TENIR CONSEIL**. Il délibère pour comprendre, saisit le ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement. Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative aux familles et aux enfants du Québec. La création d'un espace de dialogue, la recherche méthodique du sens à donner aux interventions et la construction d'une démarche active encadrent la faculté de délibération. **TENIR CONSEIL** s'inscrit en priorité au processus de travail du Conseil et en garantit la légitimité.

La tâche du Conseil, dans sa pratique, concerne les situations des familles et des enfants. Une présence active, continue et documentée assure la vigie de l'évolution de la situation des familles et des enfants. En accordant aux activités quotidiennes une attention comparable aux faits scientifiques, on favorise leur apport à l'appréciation des phénomènes. Cette démarche aide à l'intégration des diverses connaissances et appuie la construction des partenariats susceptibles de rendre l'environnement perméable à l'amélioration de la situation des familles et des enfants.

La famille exerce une interface entre l'individuel et le social, le privé et la collectivité. En ce sens, l'intervention publique auprès des familles et des enfants est plurielle et exige la flexibilité à l'application des mesures, les besoins étant diversifiés. Il s'agit d'un appel à l'intelligence collective compte tenu de la richesse et de la diversité d'opinions afin d'apprécier adéquatement la complexité des situations familiales.

Le Conseil est appelé à intervenir d'une manière privilégiée auprès du ministre responsable de la Famille et de l'ensemble du gouvernement sur la situation et les besoins des familles et des enfants. La prestation du Conseil vise à conseiller le ministre responsable et les décideurs gouvernementaux. Le Conseil est aussi en lien avec les divers milieux concernés par les familles et les enfants et les infléchit pour agir favorablement à leur égard.



SECTION 2

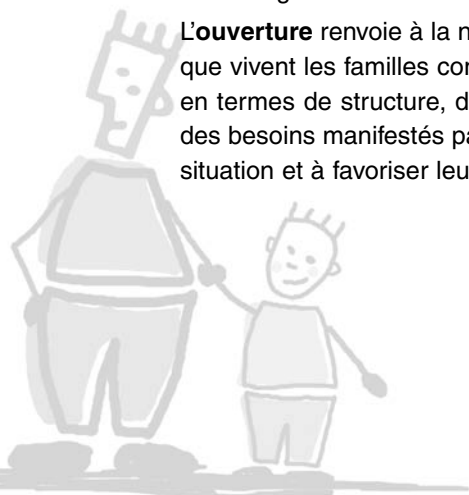
LES VALEURS DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

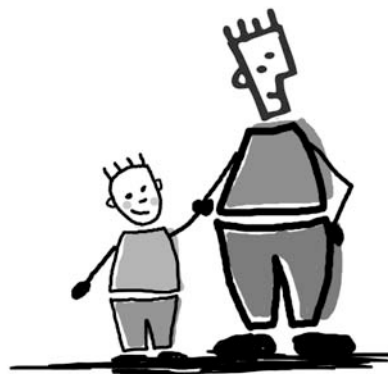
Au service de la famille et de l'enfance, le Conseil adopte une vision horizontale et prospective de la réalité familiale. Il s'appuie sur des valeurs qui sont en adéquation avec la mission qui lui est confiée. **Solidarité, équité et ouverture** constituent les fondements de sa réflexion et de son action.

Conscient des forces que représente la famille en tant que génératrice de liens sociaux, il souhaite contribuer à la promotion et à la reconnaissance des **solidarités** familiales, intergénérationnelles et sociales. En effet, la vitalité et la solidité de l'entraide familiale au Québec ne sont plus à démontrer. Ce soutien prend des formes variées : soutien financier, échanges de services, soins attentionnés. Ces solidarités s'exercent non seulement au sein de l'unité familiale domiciliaire mais aussi entre les générations, au sein même de la famille élargie, auprès des proches et du voisinage. Les familles, les parents en particulier, ont intériorisé cette mission à l'égard de leurs membres et leur action est essentielle à la construction identitaire, au sentiment d'appartenance à la communauté et au territoire et à l'intégration sociale.

Persuadé de l'importance des valeurs d'**équité**, le Conseil de la famille et de l'enfance mène sa réflexion et son action en faveur de la recherche de la justice sociale. Il se préoccupe de l'accessibilité des familles, que ce soit en matière d'emploi, de revenus, de santé, d'éducation ou d'intégration à la vie sociale et citoyenne.

L'**ouverture** renvoie à la nécessité pour le Conseil d'accorder toute son attention aux réalités que vivent les familles contemporaines, il est sensible à la diversité des situations familiales, en termes de structure, d'origine et d'organisation sociale. Il cherche à demeurer à l'écoute des besoins manifestés par les familles du Québec, à comprendre et à faire comprendre leur situation et à favoriser leur expression.





SECTION 3

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le Québec est une société dont l'attachement à des valeurs de liberté, de démocratie, de solidarité et de justice sociale est reconnu. Cependant, l'évolution sociale des dernières décennies est marquée par l'apparition, l'accroissement ou l'accélération d'une série de tendances dont les effets touchent les individus et leurs familles, non seulement au plan de l'emploi, mais aussi de l'organisation sociale et familiale, du choix résidentiel et du milieu de vie.

L'**évolution démographique** du Québec a été pour le Conseil l'un des sujets majeurs du cycle de la planification stratégique 2002-2005. Le vieillissement de la population, conjugué à une baisse marquée de la natalité ont pour conséquence que la population du Québec, qui a été l'une des plus jeunes sociétés industrialisées, sera bientôt l'une des plus vieilles. Par ailleurs, la répartition géographique des familles québécoises est marquée par une diversité régionale importante dont il faut tenir compte. Le soutien aux familles et aux jeunes qui désirent avoir des enfants s'inscrit donc comme un enjeu crucial pour l'avenir.

La **mondialisation** se présente comme un mouvement irréversible dont les impacts touchent directement les familles. Les débats sur ce que représente cette tendance en termes de retombées positives, d'opportunités à saisir, de défis à relever mais aussi de risques à affronter ne font que commencer. Les inquiétudes et les espoirs que comporte ce phénomène ont été un objet d'intérêt du Conseil de la famille et de l'enfance au cours du cycle de planification qui s'achève. Le caractère relativement récent de la mondialisation et les fortes probabilités que ses retombées soient perceptibles à long terme incitent le Conseil à poursuivre ses observations et ses travaux en conservant une vigilance active et en enrichissant ses connaissances sur la mondialisation et ses impacts sur la situation des familles.

La présence des femmes aussi bien que des hommes sur le **marché du travail**, tout en contribuant de manière active à la vitalité de l'économie et à la réalisation personnelle des individus, représente un enjeu majeur pour les familles. Le Conseil, depuis plusieurs années, a accordé une attention particulière à la question cruciale posée par la conciliation famille-travail. La gestion des contraintes liées à l'emploi et aux responsabilités familiales est plus difficile que jamais et se complexifie avec la tendance grandissante vers des formes atypiques de travail et des horaires non usuels.



PLAN STRATÉGIQUE DU **CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE** | TABLEAU SYNTHÈSE



SA MISSION

*Conseiller le gouvernement en regard
de la famille et de l'enfance*

SES VALEURS

Solidarité, équité, ouverture

1^{ère} ORIENTATION

Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

AXES D'INTERVENTIONS

- L'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale.
- L'éclairage novateur sur les phénomènes émergents.
- Un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et accorder une attention particulière à la portée de ses outils de diffusion
- Participation et contribution aux débats sur la situation des familles et des enfants.

OBJECTIFS

- Exprimer les valeurs du Conseil en lien avec les préoccupations et les priorités en matière de développement de la politique familiale
- Fournir à la ministre des points de repère sur la situation et les besoins des familles et des enfants.
- Développer des activités de vigilance autour de plusieurs domaines
- Observer l'actualité politique et sociale sur les événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
- Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations.
- Susciter des débats en organisant des événements publics. Intervenir dans les grands débats de société qui touchent les domaines d'étude du Conseil.

INDICATEURS

- Tenue d'une journée de réflexion interne consacrée à revisiter les valeurs du Conseil et à redéfinir les préoccupations en lien avec les priorités liées au développement de la politique familiale
- Production du Rapport annuel
- Production d'Avis à la demande du ministre responsable de la Famille et à l'initiative du Conseil
- Production de Mémoires et de commentaires
- Organisation d'événements publics
- Interventions du CFE lors d'événements publics

2^e ORIENTATION

Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

AXES D'INTERVENTIONS

- La prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants.
- Le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil

OBJECTIFS

- Tenue de consultations lors de la préparation des Rapports, Avis, Mémoires, etc.
- Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier avec le MFACF, et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil.
- Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants.
- Poursuite et développement de liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

INDICATEURS

- Nombre et type de consultation.
- Nature et nombre de rencontres avec le MFACF, les organismes gouvernementaux et les organismes hors Québec.
- Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants.
- Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille.

3^e ORIENTATION

Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

AXES D'INTERVENTIONS

- La diffusion et la promotion des travaux du Conseil
- Le suivi des Avis et des Rapports. La représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance. La reconnaissance de l'expertise du CFE par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

OBJECTIFS

- Mise en application du plan de communication selon les critères suivants : information aux médias, prise de parole dans les événements publics, qualité des publications, qualité du site Internet, diversité des outils de communication.
- Présence régionale du CFE.
- Suivi des Avis et des Rapports.
- Présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial.
- Augmentation de l'accessibilité au Centre de documentation.
- Réponse aux demandes diversifiées de renseignements et d'information.

INDICATEURS

- Taux de mise en oeuvre du plan de communication selon les critères déterminés
- Nombre de régions où il y a eu intervention du CFE.
- Nature et nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales
- Nature et nombre des présences, par un représentant du CFE, aux diverses manifestations et activités du domaine familial.
- Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle.

Par ailleurs, les **rôles sociaux** ont évolué et les familles contemporaines se caractérisent par une multiplicité de structures et de modalités. Les rôles des individus au sein de la famille tendent à être plus égalitaires. Des mutations sociales profondes ont modifié la représentation du couple et des rôles paternel et maternel. Les observations et les consultations du Conseil laissent percevoir que les changements côtoient la continuité et l'émergence de nouveaux modèles. Les parcours familiaux se font moins prévisibles et les ruptures conjugales, la monoparentalité et la recomposition familiale font coexister une diversité de types de familles avec la famille nucléaire, formée des deux parents et de leurs enfants.

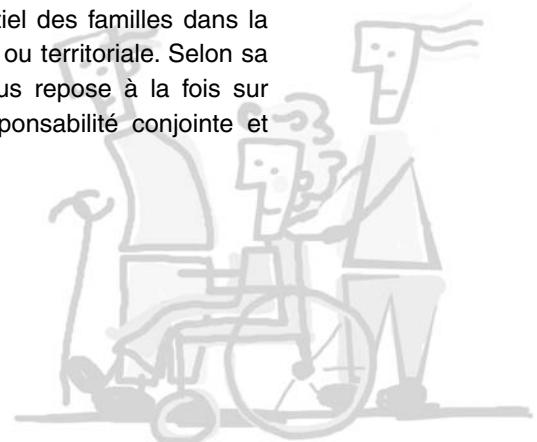
La **diversité** de la population du Québec est partie intégrante de son histoire et débute avec la rencontre des arrivants et des autochtones. Depuis, elle se manifeste aussi par l'afflux de personnes et de familles issues de l'immigration et provenant d'un nombre croissant de pays.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il connaît un accroissement important, tout particulièrement, mais pas uniquement dans les régions urbaines. Les défis liés à l'établissement et à l'intégration sociale sont nombreux et complexes et ne doivent pas être négligés pour que la société québécoise profite de l'enrichissement que constitue la diversité raciale, ethnique, religieuse et culturelle. Le rôle joué par les familles dans ces processus est essentiel et encore trop peu mis en évidence, tant pour les familles autochtones que pour les familles immigrantes.

Tout en portant sa réflexion et son action sur l'ensemble des familles du Québec, le Conseil de la famille et de l'enfance se montre préoccupé par la situation des plus vulnérables, il observe avec attention les conditions plus difficiles que connaissent les familles qui comportent un membre à la santé fragile ou handicapé ou celles qui sont confrontées à des problèmes de santé mentale. Au plan économique, de trop nombreuses familles sont touchées par la **pauvreté**, le niveau d'endettement est inquiétant et la **précarité** des conditions d'emploi menace encore beaucoup de foyers, y compris ceux qui comportent des enfants.

Les progrès technologiques et scientifiques ainsi que les nouvelles connaissances médicales font bénéficier la population du Québec de techniques de soin et d'intervention avancées. Par ailleurs, ces progrès thérapeutiques semblent contribuer à repousser les limites de la vie, que ce soit à son début, à son maintien ou à sa fin. L'apparition de nouvelles technologies de reproduction, les thérapeutiques de transplantation et les soins palliatifs, pour ne citer que ces exemples, réclament qu'une attention suffisante soit accordée à des questions liées à **l'éthique**, comme la défense et la protection de l'intérêt public, des intérêts individuels et collectifs ainsi que du bien-être des parents et des enfants.

L'examen et la compréhension de ces éléments contextuels ainsi que de leur impact sur les familles incitent le Conseil à éviter les analyses qui conduisent à une polarisation entre les deux grands secteurs que sont le marché et l'État. Conscient de l'importance du rôle joué par les familles dans l'évitement des risques tels que la précarité, le repli communautaire ou l'isolement social, le Conseil est aussi persuadé de l'apport essentiel des familles dans la construction identitaire et dans le sentiment d'appartenance sociale ou territoriale. Selon sa vision, le bien-être des communautés, des familles et des individus repose à la fois sur l'initiative et la dynamique des acteurs eux-mêmes et sur la responsabilité conjointe et solidaire de l'État, du secteur économique et de la société civile.





SECTION 4

LES ORIENTATIONS, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

À la suite du dépôt du *Plan de modernisation 2004-2007* par la présidente du Conseil du trésor, un groupe de travail a été chargé de procéder à l'examen du rôle et des fonctions de 188 organismes au cours de ces trois années.

Dans cette perspective, les membres du Conseil ont choisi de prolonger pour une année l'application de la planification stratégique 2002-2005. La présente planification stratégique du Conseil de la famille et de l'enfance et ses orientations ont été élaborées en fonction du mandat du Conseil et ont été révisées à la lumière des recommandations du groupe de travail sur les organismes visés en 2005-2006.

Les trois orientations stratégiques que retient le Conseil de la famille et de l'enfance pour les années 2006 à 2009 définissent les avenues qu'il va emprunter pour remplir sa mission en tant que conseiller gouvernemental dans le domaine de la famille et de l'enfance. Pour chacune, des objectifs sont fixés qui seront poursuivis par des moyens appropriés.

Première orientation stratégique

***Développer et promouvoir une vision prospective
de la famille et du soutien à accorder
à la famille et aux enfants***

Cette première grande orientation donne lieu concrètement à quatre axes d'intervention liés au développement de connaissances et de réflexions sociales pertinentes. Les activités prévues pour donner suite à cette orientation permettent d'examiner des problématiques, de mettre en évidence des enjeux, de dresser des états de situation. Elles sont au cœur de la mission du Conseil. Elles font appel à l'analyse, la prospective et la vigie et sont alimentées à la fois par des données de recherche et par des consultations permettant la prise en compte de considérations diversifiées.

Pour la réalisation des travaux, le Conseil fonctionne en constituant des comités de travail formés de membres du Conseil et, à l'occasion, de personnes provenant de l'externe.

Soucieux de permettre une bonne circulation des idées et de tenir des débats empreints de dynamisme, ces comités choisissent l'un des membres du Conseil pour en assumer la présidence pour la durée de la réalisation du projet.

Axes d'intervention

Le Conseil de la famille et de l'enfance poursuivra **l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale**

Il maintiendra son objectif de fournir **un éclairage novateur sur les phénomènes émergents**.

Le Conseil entend poser **un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales, sur les orientations institutionnelles** et accorder une attention particulière à **la portée de ses outils de diffusion**.

Il cherchera aussi à poursuivre sa **participation et sa contribution aux débats publics (colloques, symposiums, grandes conférences) sur la situation des familles et des enfants**.

Objectifs

- Exprimer les valeurs du Conseil en lien avec les préoccupations et les priorités en matière de développement de la politique familiale
- Fournir au ministre des points de repère sur la situation et les besoins des familles et des enfants
- Développer des activités de vigilance autour de plusieurs domaines (voir annexe)
- Observer l'actualité politique et sociale sur les événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
- Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations
- Susciter des débats en organisant des événements publics
- Intervenir dans les grands débats de société qui touchent les domaines d'étude du Conseil

Indicateurs

- Tenue d'une journée de réflexion interne consacrée à revisiter les valeurs du Conseil et à redéfinir les préoccupations en lien avec les priorités en matière de développement de la politique familiale
- Production du Rapport annuel
- Production d'Avis à la demande du ministre responsable de la Famille ou à l'initiative du Conseil
- Production de Mémoires et de commentaires
- Organisation d'événements publics
- Interventions du CFE lors d'événements publics

Deuxième orientation stratégique

Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Le Conseil participe activement à la construction d'un environnement propice aux familles et aux enfants en proposant de maintenir, modifier ou transformer les multiples interfaces organisationnelles et en recherchant des alliés qui partagent leurs connaissances et soutiennent des actions favorables aux familles. Concrètement, le Conseil devrait poursuivre et intensifier la pratique de la consultation, de la vigie et du partenariat en établissant un plan de consultation annuel. La pratique organisée des délibérations prendrait la forme :

- d'une rencontre aux deux ans des organismes et acteurs préoccupés par la situation des familles et des enfants, en se rappelant que les familles ne forment pas un groupe homogène ;
- d'une invitation périodique à des Québécoises et Québécois à faire connaître directement leurs visées personnelles sur l'amélioration de la situation des familles et des enfants ;
- d'une pratique de veille et de vigilance constante dont les résultats contribueront au contenu des travaux, en particulier à la publication du rapport annuel.

Cette deuxième orientation assure la création d'un réseau interne et externe diversifié et dense en vue d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances et des positions formalisées et d'intérêt. Elle consolide la pratique de la consultation et du partenariat. Le Conseil se montrera soucieux de recueillir également les points de vue d'acteurs sociaux et économiques qui jusqu'ici se sont peu exprimés sur les questions familiales.

Axes d'intervention

Le Conseil cherche à demeurer à l'écoute des besoins des familles et des enfants du Québec. Il entend s'assurer de bien **prendre en compte les points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants**. À la lumière des orientations du *Plan de modernisation 2004-2007* de l'État québécois, le Conseil entend profiter des possibilités technologiques pour développer des opportunités de recueillir ces points de vue également par voie électronique, par le biais de son site Internet.

Par ailleurs, le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite multiplier les opportunités de dialogue avec les acteurs sociaux attentifs au bien-être des familles. Enfin, dans le souci d'augmenter sa capacité de rayonnement, le Conseil poursuivra ses efforts pour établir des **partenariats avec d'autres organismes**.

Objectifs

- Tenir des consultations lors de la préparation des Rapports, Avis, Mémoires, etc.
- Maintenir ou développer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF), et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil
- Organiser une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
- Poursuivre et développer des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

Indicateurs

- Nombre et type de consultations
- Nature et nombre de rencontres avec le MFACF, les organismes gouvernementaux et les organismes hors Québec
- Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
- Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

Troisième orientation stratégique

Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Cette troisième orientation veut traduire le souci du Conseil de poursuivre le plus largement possible l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis au ministre et que celui-ci a rendu public. Elle concerne les communications, la présence aux événements ainsi que sa notoriété dans les milieux. Pour cette troisième orientation, le Conseil entend s'inscrire dans les orientations du Plan de modernisation 2004-2007 de l'État québécois, en misant sur un renouvellement continu des outils technologiques dont il dispose. Il visera en particulier à augmenter les possibilités de communication par voie électronique et portera une attention soutenue à la qualité et à l'accessibilité de son site Internet, en tenant compte, par exemple, des limitations fonctionnelles de certains usagers.

Axes d'intervention

Le Conseil entend se montrer vigilant quant à **la diffusion et la promotion de ses travaux**. Il cherchera à diversifier ses outils de communication et à intensifier sa **présence publique**. Il considère que la prise en compte de ses travaux et de ses positions par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance témoignent de la reconnaissance de son expertise en matière familiale. En outre, il visera à mieux cerner l'influence qu'il exerce en assurant **le suivi de ses Avis et des Rapports**.

Objectifs

- Mettre en application le plan de communication en prenant en compte les facteurs suivants :
 - information aux médias
 - prise de parole dans les événements publics
 - qualité des publications
 - qualité du site Internet
 - diversité des outils de communication
- Assurer une présence régionale du Conseil de la famille et de l'enfance
- Assurer un suivi aux Avis et aux Rapports
- Assurer une présence aux diverses activités du domaine familial
- Augmenter l'accessibilité du centre de documentation
- Répondre aux demandes diversifiées de renseignements et d'information

Indicateurs

- Taux de mise en oeuvre du plan de communication selon les critères déterminés
- Nombre de régions où il y a eu intervention du Conseil de la famille et de l'enfance
- La nature et le nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales
- Nature et nombre de présences, par un représentant du CFE, aux diverses activités du domaine familial
- Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle



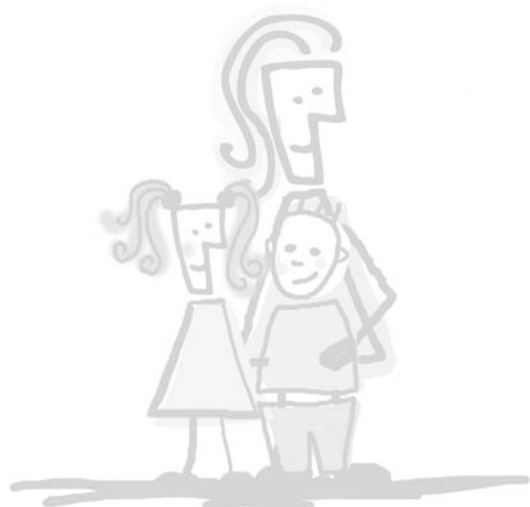


CONCLUSION

Le Conseil de la famille et de l'enfance est heureux de faire connaître à la population sa mission, les valeurs qui l'animent et les orientations qu'il souhaite privilégier pour remplir le rôle qui lui est confié par sa loi constitutive, Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Pour mener à bien sa mission, le Conseil s'appuie sur le dévouement et l'engagement de sa présidente et de ses membres à la cause des familles et des enfants, ainsi que sur l'expertise et les compétences de son personnel.

Les orientations retenues pour le cycle de planification stratégique 2006-2009 s'inscrivent en continuité avec le cycle précédant, tout en mettant un accent particulier sur l'intensification des opportunités de dialogue, de concertation et de partenariat.



Domaines de vigilance et de production

Le Conseil de la famille et de l'enfance entend développer ses activités d'observation, d'expertise, de vigie prospective et de production autour de six domaines. Hormis la politique familiale d'ensemble, la situation de l'enfance et les enjeux de la parentalité au Québec, qui sont des domaines partagés par toute l'équipe du Conseil, chacun de ces domaines sera confié à un analyste-conseil. Un comité de travail, formé d'un analyste et de quelques membres du Conseil dont l'un préside le comité durant la réalisation du projet, suivra l'élaboration et la réalisation des productions.

- La politique familiale d'ensemble
- La situation de l'enfance au Québec
- Enjeux contemporains de la maternité et de la paternité
- L'interface famille et monde du travail
- La situation économique des familles
- Le droit et les aspects juridiques de la famille, les droits de la personne et les droits de l'enfance et de la jeunesse
- Famille et organisation territoriale
- Famille et santé et services sociaux
- Famille et éducation

Sujets d'Avis ou de Rapports envisagés

Chaque année, le Conseil produit un **Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants**.

Année 2005-2006 : Le soutien aux familles lors des périodes de transition familiale (titre provisoire)

Année 2006-2007 : La paternité au Québec (titre provisoire)

Années subséquentes : La situation des enfants au Québec ou autres thèmes à définir

Sujets d'Avis, d'Études ou de Mémoires

- Politique familiale d'ensemble
 - Données comparatives
 - Mesures et programmes
 - Suivi des plans d'action du MFACF
- L'interface famille et monde du travail
 - Travaux en lien avec la sortie de la Politique gouvernementale en conciliation famille-travail prévue au plan stratégique du MFACF
 - Suivi de la mise en œuvre du régime d'assurance parentale
 - Développement du réseau des services de garde et suivi de la réforme de la loi sur les services de garde
- La situation économique des familles
 - Programmes de soutien financier aux familles
 - Suivi de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 - Fiscalité familiale
- Le droit et les aspects juridiques de la famille, les droits de la personne et les droits de l'enfance et de la jeunesse
 - Suivi de la Loi sur la protection de la jeunesse
 - Les rapports de filiation et les nouvelles configurations familiales
 - Le régime d'adoption québécois
- Famille et organisation territoriale
 - Suivi de l'Avis *Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales*
 - Suivi des États généraux sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (automne 2006)
 - Possibilités de politiques et d'interventions des acteurs locaux sur le logement des familles
- Famille et santé et services sociaux
 - Suivi de l'Avis *Vieillesse et santé fragile : Un choc pour la famille?*
 - Familles avec un membre en situation de handicap (projet d'étude)
 - Famille et santé mentale
- Famille et éducation
 - Services de garde en milieu scolaire
 - Suivis de l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*

Participation et présence publique

- Participation du Conseil de la famille et de l'enfance aux activités des milieux de recherche
 - Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles : Participation au conseil des partenaires, aux comités de suivi des différents axes de programmation et aux séminaires de recherche ;
 - Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) : Participation au conseil d'administration du CDRFQ - présence ou intervention aux symposiums et aux colloques ;
 - Collaboration et rencontres avec la Direction de la recherche du MFACF, l'Institut de la statistique du Québec ;
 - Suivi de travaux de recherche et rencontres ponctuelles de chercheurs ou de groupes de recherche et appui aux demandes de subvention de recherche sur des thématiques familiales.
- Participation et organisation d'événements publics
 - Rencontres aux deux ans d'organismes et d'acteurs préoccupés par la situation des familles et des enfants ;
 - Consultations publiques en vue de la préparation des Rapports annuels sur la situation et les besoins des familles ;
 - Colloques ou forums en vue de la préparation d'avis ou de rapports.
- Rencontres et collaborations avec des organismes ou des réseaux institutionnels en lien les familles
 - Rencontres d'organismes et acteurs préoccupés par la situation des familles et des enfants ;
 - Rencontres et collaboration avec des organismes ou des réseaux publics ou institutionnels (par exemple dans les secteurs santé, éducation, habitation, droit...) ;
 - Collaboration ponctuelle avec des regroupements d'organismes communautaires.

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance

Membres

Mme Marguerite Blais
Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Mme Louise Chabot
Vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
1^{ère} Vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec

Mme Suzanne Amiot
Ex Vice-présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (F.T.Q.)

Mme Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement Espace Chaudières-Appalaches, Administratrice du Regroupement des organismes, Espace du Québec (R.O.E.Q.)

Mme Jane Cowell-Poitras
Conseillère associée, Développement social et communautaire - Condition féminine, Conseillère de la ville de Montréal, Arrondissement de Lachine

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc Au-delà du Racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne pour les jeunes Noirs

Mme Maria Labrecque Duchesneau
Directrice générale de l'organisme Au cœur des familles agricoles

M. Gilles Prud'homme
Directeur général d'Entraide Montréal pour hommes

Mme Guerline Rigaud
Directrice générale de la Maison SAM X

Mme Josée Roy
Adjointe au Comité exécutif de la CSN

Mme Monique Ryan
Avocate

M. Bill Ryan
Professeur adjoint, École de service social Université McGill

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

Mme Marjolaine Sioui
Gestionnaire des opérations Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs, Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis et Président de l'Association des Centres Jeunesse du Québec

Membre désignée

Mme Micheline Gamache
Sous-ministre adjointe Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Secrétaire générale

Mme Isabelle Bitaudeau



Conseil de la famille
et de l'enfance